

Dispositions principales de la Convention sur l'eau de 1992 et sa mise en œuvre

Obligations en matière de prévention, de contrôle, et de réduction des impacts transfrontières

Atelier national sur les « avantages de la coopération et de « la Convention CEE-ONU sur la protection et l'utilisation des sources d'eau transfrontières et des lacs internationaux »

Tunis, le 21 et 22 septembre 2016

Prévention, maîtrise, et réduction (1)

- Le champ d'application matériel essentiel de l'Article 2, paragraphe 1 – Obligation de prévenir, maîtriser, et réduire tout impact transfrontière
- Les États riverains doivent prendre toutes les mesures appropriées à cet effet au but d'éviter que des dommages importants leurs soient causés.
- Les mesures de prévention, de maîtrise, et de réduction de la pollution de l'eau sont prises, si possible, à la source. Ces mesures ne provoquent pas, directement ou indirectement, de transfert de pollution vers d'autres milieux.
- Les principes à suivre dans l'application de ces mesures sont :
 - Le principe de précaution
 - Le principe pollueur-payeur
 - La gestion durable des ressources en eau

Prévention, maîtrise, et réduction (2)

- Les Parties riveraines coopèrent sur une base d'égalité et de réciprocité, notamment au moyen d'accords bilatéraux et multilatéraux,
- Élaborer des politiques, des programmes, et des stratégies harmonisés et applicables à tout ou partie des bassins hydrographiques concernés.
- Élaborer, adopter, appliquer des mesures juridiques, administratives, économiques, financières et techniques pertinentes.
- Chaque Partie fixe des limites d'émission pour les rejets dans les eaux de surface
- Fixer et adopter des critères de qualité de l'eau en vue de prévenir, de maîtriser, et de réduire l'impact transfrontière.

Prévention, maîtrise, et réduction (3)

Basin du Danube – principaux problèmes:

- La pollution des nutriments (principalement des engrais agricoles et eau / déchets insuffisamment ou non traités)
 - La pollution organique (produite par les eaux usées des villes / villages non traitées ou partiellement traitée , l'industrie, et l'agriculture)
 - Substances dangereuses et toxiques produites des accidents industriels occasionnels ou des inondations
 - modifications Hydro-morphologique, y compris l'interruption de la rivière et la continuité de l'habitat, la déconnexion des zones humides / plaines inondables adjacentes, modifications hydrologiques et futur infrastructure qui peuvent avoir un impact sur l'état de l'eau.
- ✓ Des actions urgentes et des mesures nécessaires au niveau national, ainsi qu'au BRD à l'appui de la gestion coordonnée des ressources en eau.

Prévention, maîtrise, et réduction (4)

Organisme Mixte de la Commission internationale pour la protection du Danube : CIPD

- Promotion des accords de politique, l'établissement des priorités communes et des stratégies visant à améliorer la qualité de la rivière du Danube et de ses affluents.
- Des outils développés et mis en place afin de gérer les problèmes environnementaux dans le BRD :
 - Un system d'urgence qui fournit des avertissements en cas des pollutions accidentelles.
 - Un Réseau Transnational de Surveillance pour suivre de près la qualité de l'eau (physique, chimique, et conditions biologiques dans le Danube et ses principaux affluents - sur la base de 79 stations de surveillance des réseaux de surveillance des eaux de surface nationales)
 - Un système d'informations pour le Danube (DANUBIS)

Prévention, maîtrise, et réduction (5)

- Au niveau national :
 - Législation en place - les normes relatives aux conditions de rejet d'eaux usées dans les milieux aquatiques, etc.
 - Système national de surveillance intégrée de l'eau - la surveillance qualitative des ressources en eau : 2715 sections / points de surveillance (1400 pour l'eau de surface et 1315 pour les eaux souterraines)
 - 42 laboratoires de qualité de l'eau (1 national, 3 régional, 8 bassiniaux, et 30 locaux)
 - Permis de gestion de l'eau - acte technique et juridique émis par l'administrateur des ressources en eau (paramètres de volume et qualité d'eau déchargées dans des émissaires naturels)
 - Prévenir et réduire l'impact de la pollution accidentelle par la mise en œuvre des plans de réaction au niveau des unités potentielles et du système d'alerte en cas de pollution accidentelle.
 - Synthèse de la qualité de l'eau en Roumanie – 2015.

Merci pour votre attention !

Ana Drapa

Administration Nationale "Apele Romane" / Les eaux roumaines